

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR la soussignée, Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale de ladite Ville, à l'effet que :

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Lin-Laurentides qui se tiendra le 10 février 2026, à 19 heures 30, à la salle Choquette, située au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

- Vise à permettre une marge latérale droite de 0,54 mètre et une marge latérale gauche de 1,37 mètres alors qu'une marge doit avoir deux mètres selon la grille des spécifications H1-1 du *Règlement de zonage* numéro 776-2024.

Identification du site concerné :

Lot numéro 2 563 978
625, rue Brien
Saint-Lin-Laurentides

Numéro de la présente dérogation mineure : 2025-20029.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 26 janvier 2026.

Copie originale signée

Stéphanie Myre, greffière et
directrice de la conformité municipale